



Assemblée publique de consultation

Sur quatre (4) projets particuliers de construction assujettis au Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 507-2005

Où :

Salle Gatineau, Maison du citoyen, 1^{er} étage, 25, rue Laurier, Gatineau

Quand :

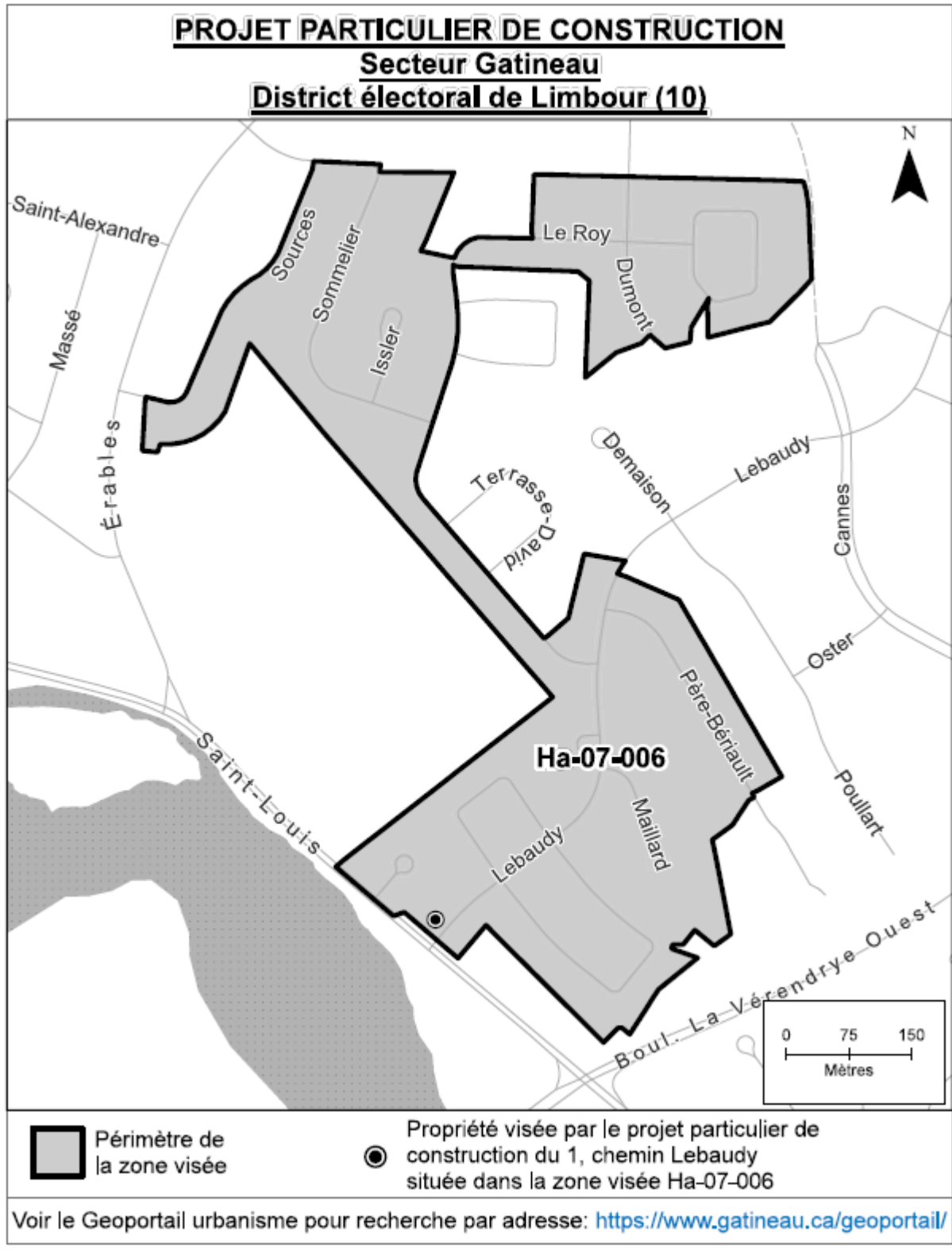
Mardi 15 septembre 2026, à 18 h

QUI PEUT PARTICIPER?

Toutes personnes intéressées

SECTEUR DE GATINEAU

- **Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1-2377 à 3-2377, rue Saint-Louis – Construire trois habitations trifamiliales – District électoral de Limbour – Julie Bélisle**

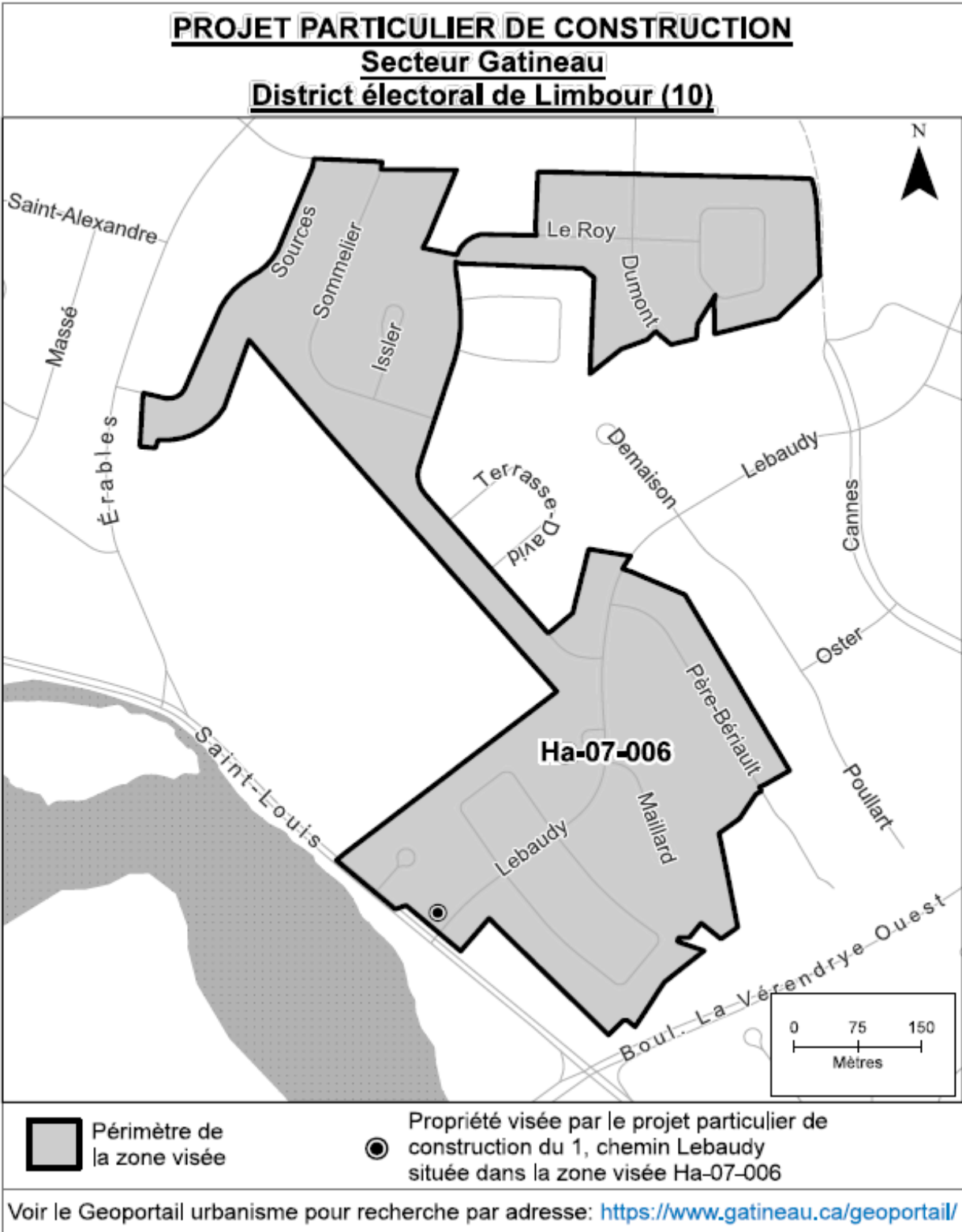


OBJET DU PROJET :

- Le projet est situé dans la zone Ha-07-006, laquelle autorise les habitations d'un maximum d'un logement par bâtiment et d'une hauteur maximale de deux étages.
- La demande vise à augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment de 1 à 3.

*Ce projet **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens peuvent éventuellement s'opposer à ces modifications.*

- **Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1-2381 à 3-2381, rue Saint-Louis – Construire trois habitations trifamiliales – District électoral de Limbour – Julie Bélisle**

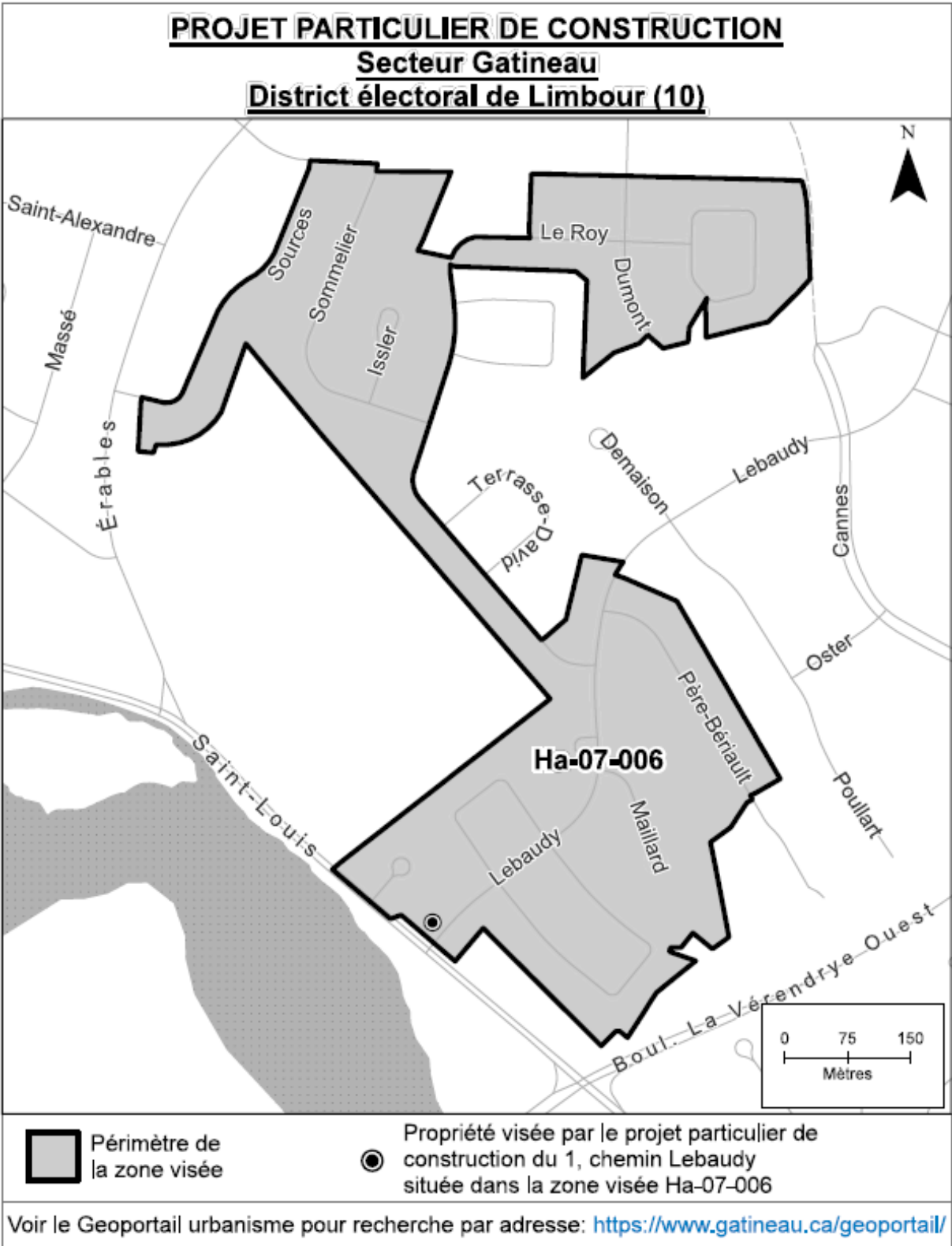


OBJET DU PROJET :

- Le projet est situé dans la zone Ha-07-006, laquelle autorise les habitations d'un maximum d'un logement par bâtiment et d'une hauteur maximale de deux étages.
- La demande vise à augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment de 1 à 3 et à réduire la superficie minimale de l'aire d'agrément d'une habitation trifamiliale de 75 m² à 48 m².

Ce projet **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens peuvent éventuellement s'opposer à ces modifications.

- **Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1-2385 à 3-2385, rue Saint-Louis – Construire trois habitations trifamiliales – District électoral de Limbour – Julie Bélisle**

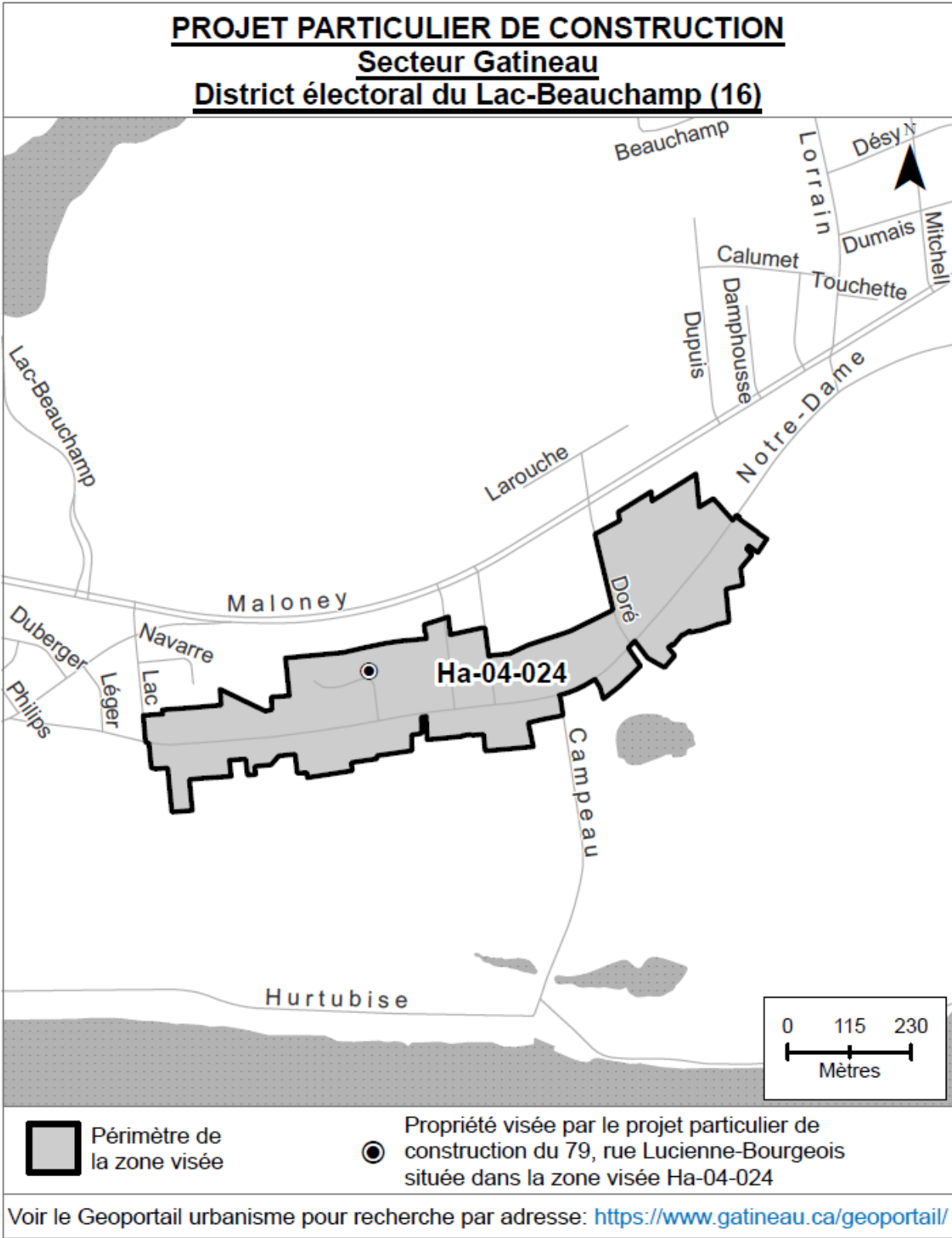


OBJET DU PROJET :

- Le projet est situé dans la zone Ha-07-006, laquelle autorise les habitations d'un maximum d'un logement par bâtiment et d'une hauteur maximale de deux étages.
- La demande vise à augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment de 1 à 3.

Ce projet **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens peuvent éventuellement s'opposer à ces modifications.

- **Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble – 79, rue Lucienne-Bourgeois** – Autoriser deux usages de la sous-catégorie d’usages « Établissements de santé et de services sociaux (p2c) – District électoral du Lac-Beauchamp – Timmy Jutras



OBJET DU PROJET :

La demande de PPCMOI vise à autoriser deux usages de la sous-catégorie d’usages communautaire « Établissements de santé et de services sociaux (p2c) » dans le bâtiment existant à savoir : l’usage « 6542 – Maison pour personnes en difficulté (les personnes séjournent dans ces établissements pour une période limitée) » et l’usage « 6531 – Centre d’accueil ou établissement curatif ».

Ce projet **ne contient pas** des dispositions susceptibles d’approbation référendaire, c’est-à-dire que les citoyens **ne peuvent pas** éventuellement s’opposer à ces modifications.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le **25 août 2026**, le conseil municipal de la Ville de Gatineau a adopté les projets particuliers de construction visant les 1-2377 à 3-2377, rue Saint-Louis, 1-2381 à 3-2381, rue Saint-Louis, 1-2385 à 3-2385, rue Saint-Louis et 79, rue Lucienne-Bourgeois mentionnés ci-dessus.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 15 septembre 2026 à 18 h**, dans la salle Gatineau de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau.
3. Au cours de cette assemblée publique, un membre du Service de l'urbanisme et du développement durable expliquera les projets et leurs effets. Il entendra les citoyens et les organismes qui désirent s'exprimer.
4. ****** CONSULTATION ÉCRITE PRÉALABLE À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ******

De plus, une consultation écrite aura également lieu du **3 septembre 2026 à compter de 9h00 jusqu'au 14 septembre 2026 à 13h00**. Toute personne intéressée peut maintenant transmettre durant la période mentionnée ci-dessus ses questions et/ou ses commentaires et/ou ses oppositions par écrit, par courriel à l'adresse suivante : reglements-ville@gatineau.ca. Les questions, commentaires et/ou oppositions reçus par courriel au préalable seront soulevés et divulgués lors de l'assemblée publique de consultation du 15 septembre 2026 en présentiel.

Le courriel envoyé doit mentionner les informations suivantes :

- Le projet pour lequel s'adresse les questions et/ou les commentaires et/ou les oppositions (en objet du courriel);
- Le nom et informations de contact;
- Les questions et/ou les oppositions et/ou les commentaires ou toutes informations nécessaires à soulever à l'administration lors de l'assemblée publique de consultation.

Les questions, oppositions et/ou commentaires ne doivent contenir aucune information personnelle, confidentielle ou sensible et doivent être concis puisque l'information sera lue textuellement au fonctionnaire présent à l'assemblée publique de consultation. Les réponses seront également reproduites textuellement et seront jointes au compte-rendu de l'assemblée publique lequel sera déposé en ligne sur le site Internet de la Ville de Gatineau suivant l'assemblée publique.

5. Suivant l'assemblée publique de consultation, les projets comprenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire (ou projets sur lequel les citoyens peuvent se prononcer) feront l'objet d'un avis public invitant les personnes habiles à voter à formuler une demande d'ouverture de registre et précisera la procédure référendaire.
6. Ce projet est disponible en tout temps, avant le jour de l'assemblée publique. Il peut être consulté au **Service du greffe, Maison du citoyen, 25, rue Laurier, 5^e étage, Gatineau, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30**. Communiquer avec le Service du greffe pour toute information relative à ce projet en composant le **819 243-2345, poste 4920**.
7. Tous les avis publics du Service du greffe sont publiés dans le site Web de la Ville de Gatineau à l'adresse gatineau.ca/avispublics. Consulter le règlement de zonage pour toute information reliée aux usages et aux zones à l'adresse gatineau.ca/zonage.

Gatineau, Québec, ce 2 septembre 2026



M^e Caroline Payer
Assistante-greffière